



# SOLUTIONS POUR L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

---

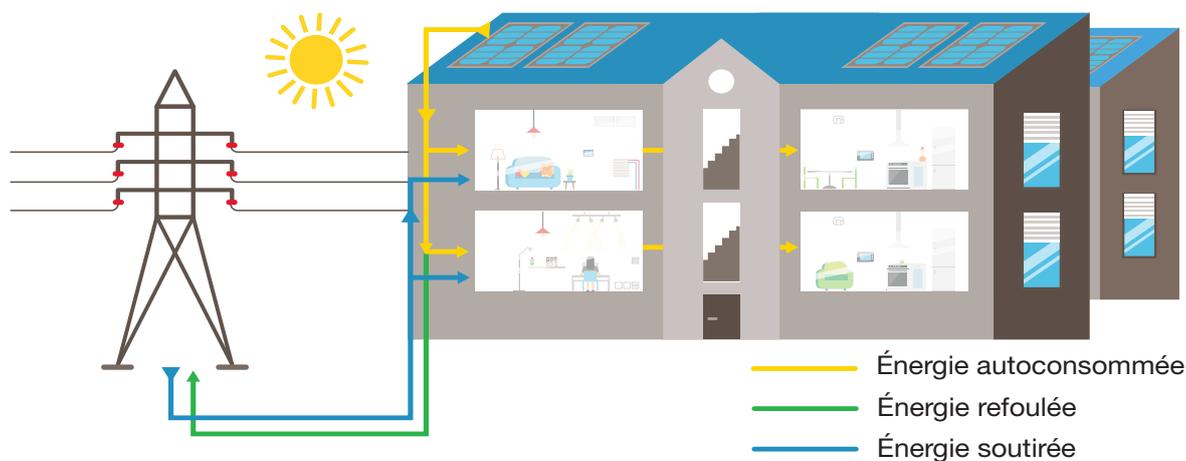
Optimisez le rendement de votre installation solaire et  
permettez à ses consommateurs de faire des économies.



# CONSOMMEZ À PLUSIEURS L'ÉNERGIE DE VOTRE INSTALLATION SOLAIRE

Grâce à notre offre, l'énergie solaire produite en toiture est autoconsommée par les habitants et le surplus est revendu au gestionnaire de réseau de distribution (GRD). Une solution avantageuse pour tous: l'investisseur optimise son financement et le consommateur fait des économies. Lorsque les panneaux solaires ne produisent pas d'énergie, les habitants soutirent l'énergie du réseau.

Autoconsommer, c'est valoriser votre installation solaire tout en générant un impact positif au sein de votre communauté.



Romande Energie vous propose deux prestations clés en main qui prennent en charge les aspects de comptage, décompte et facturation :

## Communauté d'autoconsommation

Sans investissement financier initial de votre part, Romande Energie reste propriétaire des compteurs de votre communauté et en assure la gestion.

## Regroupement consommation propre\*

Vous investissez dans votre infrastructure de comptage, en êtes propriétaire et Romande Energie en assure la gestion.

\*Également disponible hors zone de desserte Romande Energie



## NOS PRESTATIONS DE GESTION EN DÉTAIL

	Communauté d'autoconsommation (CA)	Regroupement pour la consommation propre (RCP)
Infrastructure de comptage	L'infrastructure de comptage est la propriété de Romande Energie.	L'infrastructure de comptage appartient au propriétaire de l'installation solaire.
Constitution du modèle	Le représentant de la communauté ou du regroupement a la responsabilité de récolter l'accord des futurs membres et d'informer le gestionnaire de réseau de distribution.	
Tarif de l'énergie en autoconsommation	Le représentant et les membres de la communauté s'entendent librement sur le prix de l'énergie autoconsommée.	Le tarif de l'énergie est défini par le propriétaire de l'installation solaire et ne doit pas excéder le prix de l'énergie soutirée.
Facturation	Chaque membre reçoit une facture de Romande Energie pour toute l'énergie consommée. Le propriétaire est rétribué pour l'énergie autoconsommée et l'énergie refoulée.	Chaque membre reçoit une facture trimestrielle. Le propriétaire reçoit une note de crédit annuelle pour l'énergie autoconsommée et l'énergie refoulée.
Dimensions légales	La mise en place d'une CA est limitée aux immeubles individuels (un seul raccordement électrique).	Le RCP peut être étendu à plusieurs bâtiments voisins.
Disponibilité de la solution	Uniquement sur la zone de desserte de Romande Energie.	Sur l'ensemble du territoire suisse.
Accès au marché libre de l'énergie	Chaque client peut être individuellement éligible, s'il consomme plus de 100'000 kWh/an. La CA ne permet pas d'y accéder par agrégation des consommations.	Oui, si le regroupement soutire plus de 100'000 kWh/an, mais sans obligation.
Prestation	Prestation complète et intégrée, depuis la gestion du regroupement jusqu'à la facturation.	

# LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

## 1 ANALYSE

Nous vous aidons à choisir la solution qui vous convient.

## 2 OFFRE

Nous vous proposons une offre adaptée à vos besoins.

## 3 RÉALISATION

Grâce aux conseils de nos équipes, nous vous aidons à réaliser votre projet par étapes.

## 4 ADMINISTRATION

Nous nous occupons de la gestion de la solution choisie.

Communauté d'autoconsommation  
[producteur@romande-energie.ch](mailto:producteur@romande-energie.ch)

Regroupement pour la consommation propre  
[autoconsommation@romande-energie.ch](mailto:autoconsommation@romande-energie.ch)

**0848 802 900** (service clients)



### 3 RAISONS DE SE DÉCIDER

1. Valorisez votre investissement solaire.
2. Optimisez l'utilisation de votre énergie locale.
3. Libérez-vous de la charge administrative.

